

AA

**MAIRIE D'AUZANCES – 1 Place Jean Moulin
23700 AUZANCES**

DECISION n° 2026-26
portant attribution du marché
pour l'aménagement de la rue de la Victoire

Madame le Maire d'Auzances,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n° 2020-17 en date du 27 mai 2020 du Conseil Municipal de d'Auzances, confiant à Madame le Maire des délégations, dont celle de demander au nom de la commune à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, ou à tout autre organisme public et privé, tout type de subventions pour financer les travaux et les projets communaux quels que soient leur montant,
- Vu la délibération n° 2025-65-1 en date du 24 Novembre 2025 portant approbation des projets faisant l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR 2026 et décidant de leur priorisation.
- Considérant que la priorité 1 a été décidée pour le projet relatif à l'aménagement de la rue de la Victoire,
- Vu la rubrique n° 3 du Règlement de la DETR 2026, indiquant un taux de 20 % à 40% de DETR,
- Considérant que ce projet est éligible au Boost'Commune,
- Vu la décision n° 2025-41-1 en date du 11 Décembre 2025 portant demandes de financement au titre de la DETR 2026 et du Boost'Commune 2026-2023,
- Vu les résultats de la consultation lancée pour cette opération,

DECIDE

Article 1^{er} : L'entreprise suivante est retenue pour la réalisation des travaux relatifs à l'aménagement de la rue de la Victoire :

SAS EUROVIA PCL

8 rue Ampère – ZI Le Mont – 23200 AUBUSSON

Siège social : 81 avenue du Président J.Kennedy - 87000 LIMOGES

Pour un montant de **233 845, 51 HT**

Auzances, le 12 Août 2026
Le Maire,

Leilha BERTHON



Accusé de réception en préfecture
023-212301303-20260812-DECISION2026-26-AU
Date de télétransmission : 12/08/2026
Date de réception préfecture : 12/08/2026